

un pays

LA SUISSE



un canton

LE VALAIS



une commune

LA VILLE DE SION



L'exercice de la démocratie participative en Suisse,
présenté dans le cadre du stage d'étudiant-e-s
du Centre d'Etudes Valais-Argentine à Sion en juillet et août 2015



La structure fédérale de la Suisse ou Quand 2324 et 26 ne font qu'1

Confédération

La Confédération suisse est un État fédéral depuis 1848. Elle est formée de 26 cantons comptant près de 2324 communes (au 1^{er} janv. 2015). La Confédération suisse reconnaît quatre langues (allemand - français - italien et romanche) et cultures nationales.

Démocratie directe

Le pouvoir politique suprême appartient au peuple, constitué de l'ensemble des citoyens et citoyennes jouissant du droit de vote (électeurs et électrices). Ce sont toutes les femmes et les hommes de nationalité suisse, âgés de 18 ans ou plus. Les ressortissants étrangers n'ont pas de droits politiques au niveau fédéral, au niveau du Canton du Valais et de la commune de Sion.

Confédération helvétique

L'appellation officielle de l'État fédéral suisse est Confédération suisse (aussi appelée Confédération helvétique CH). La Constitution fédérale confère à la Confédération des compétences déterminées. Toutes les autres tâches relèvent de la compétence des cantons.

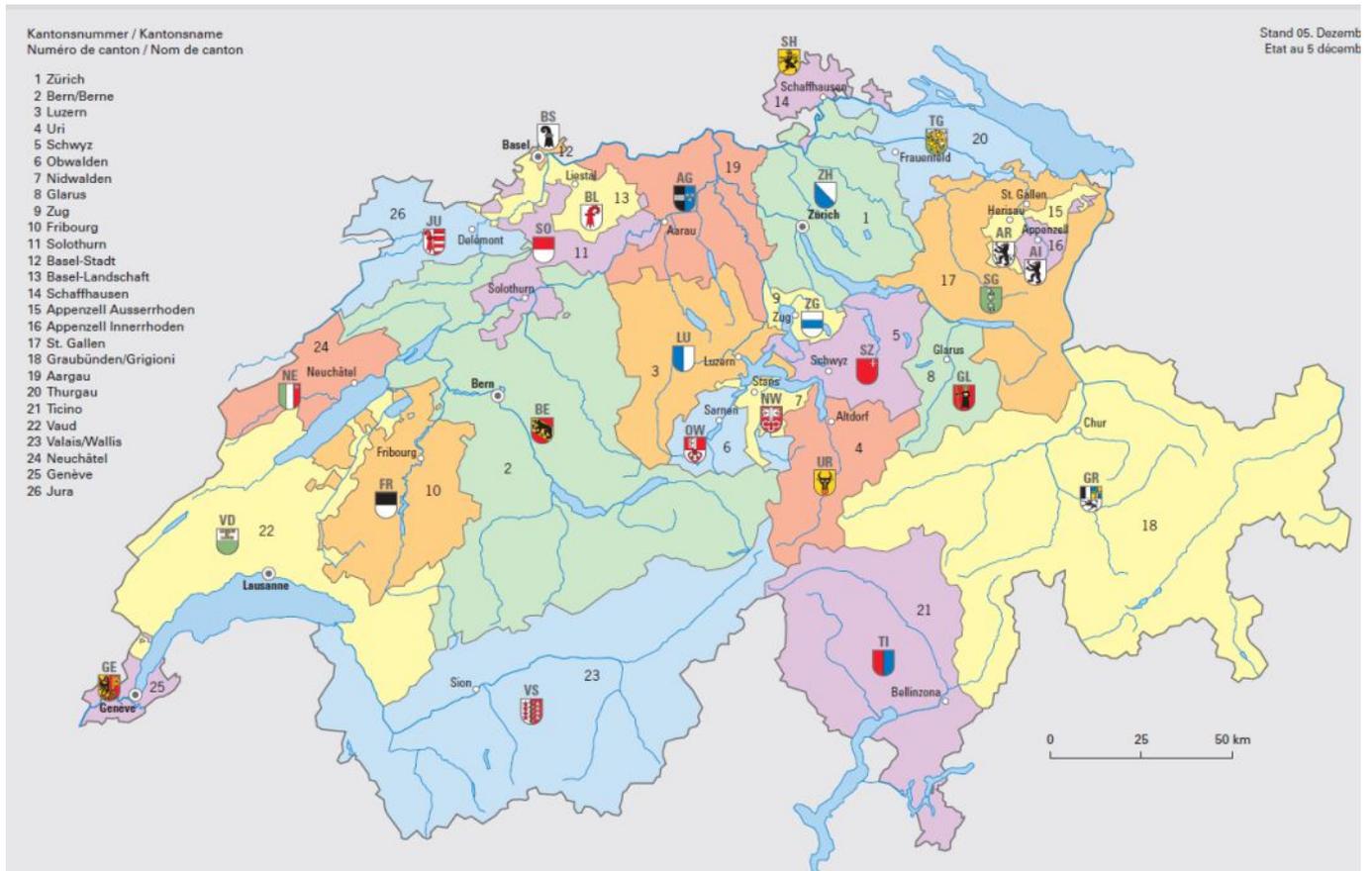
Cantons

La Suisse est formée de 26 cantons, qui ont le statut d'États fédérés. Ces derniers sont en fait les États initiaux, qui se sont regroupés en 1848 pour former la Confédération en lui conférant une partie de leur souveraineté.

Communes

Tous les cantons sont composés de communes politiques. Outre les tâches qui leur sont déléguées par la Confédération et les cantons, les communes assument aussi leurs propres compétences.

26 cantons



4 langues 4 régions

Répartition géographique des langues officielles en Suisse (2000)

- Allemand
- Français
- Italien
- Romanche
- régions bilingues



La démocratie suisse

la séparation des pouvoirs

En Suisse les 3 pouvoirs - pouvoir législatif - pouvoir exécutif - pouvoir judiciaire - sont clairement séparés et ne sont pas exercés par les mêmes personnes.



fédéral



cantonal



communal

Le pouvoir législatif

élabore les lois

Le **Conseil national** représente les 7,8 millions d'habitants (200 membres).

Le **Conseil des Etats** représente les 26 cantons (46 membres).
Elus pour 4 ans par le peuple suisse.

- vote les lois
- décide du budget et vote les comptes de la Confédération
- élit le Conseil fédéral
- élit les membres des tribunaux fédéraux.

Siège au Palais fédéral à Berne.

Président: Stéphane Rossini, élu pour 1 année.

Le **Grand Conseil** représente les 300'000 habitants du Valais (130 députés / 130 députés suppléants).

Elus pour 4 ans par les citoyennes et citoyens valaisans.

- vote les lois cantonales
- décide du budget et vote les comptes du canton
- élit les membres du tribunal cantonal

Siège à la salle du Casino à Sion.

Président: Nicolas Voide, élu pour 1 année

Le **Conseil Général** représente les 30'000 habitants de la ville de Sion (60 conseillers).

Elus pour 4 ans par les citoyennes et citoyens sédunois.

- vote les règlements communaux
- décide du budget et vote les comptes de la commune

Siège à la salle du Casino à Sion.

Président: Sébastien Gattlen, élu pour 4 ans.

Dans la plupart des communes, ce pouvoir est assumé par l'assemblée primaire qui regroupe l'ensemble des citoyens. Seules 10 communes en Valais disposent d'un Conseil général.



Séance du Conseil général de la Ville de Sion

La démocratie suisse

la séparation des pouvoirs



fédéral



cantonal



communal

Le pouvoir exécutif

exécute les lois



Hôtel de Ville de Sion

Le Conseil fédéral constitue le gouvernement suisse. Il comporte 7 membres, élus pour une période administrative de 4 ans par l'assemblée fédérale (conseil national et conseil des Etats réunis).

Le/la président-e de la Confédération est élu-e pour 1 année. Il/elle dirige les séances du Conseil fédéral et assume des tâches de représentation. Simonetta Sommaruga est présidente de la Confédération pour 2015.

Le Conseil fédéral dirige l'administration fédérale (finances, sécurité, environnement, justice, économie, formation...). Il soumet les lois à l'Assemblée fédérale. Il représente la Confédération en Suisse et à l'étranger.

Siège au Palais fédéral à Berne.

Le Conseil d'Etat constitue le gouvernement valaisan. Il comporte 5 membres, élus pour une période administrative de 4 ans par le peuple valaisan.

Le/la président-e du gouvernement valaisan est élu-e pour 1 année. Il/elle dirige les séances du Conseil d'Etat et assume des tâches de représentation. Jacques Melly est président du Gouvernement valaisan pour 2015-2016.

Le Conseil d'Etat dirige l'administration cantonale (finances, sécurité, travaux publics, environnement, justice, économie, formation...). Il soumet les lois au Grand Conseil valaisan.

Siège au Palais du Gouvernement à Sion.

Le Conseil municipal constitue l'exécutif de la commune de Sion. Il comporte 15 membres, élus pour une période administrative de 4 ans par les citoyens sédunois.

Le/la président-e de l'exécutif sédunois est élu-e pour 4 années. Il/elle dirige les séances du Conseil municipal et assume des tâches de représentation. Le Président a une fonction à plein temps alors que les conseillers municipaux exercent leur activité à temps partiel (1 jour/semaine). Marcel Maurer est président de la Ville de Sion.

Le Conseil communal dirige l'administration communale (finances, sécurité, urbanisme, environnement, justice, économie, formation...). Il soumet les règlements au Conseil général.

Siège à l'hôtel de Ville.



*Conseil communal
de la Ville de Sion*

La démocratie suisse

la séparation des pouvoirs



fédéral



cantonal



communal

Le pouvoir judiciaire

administre la justice

Le **tribunal fédéral** est la cour suprême de la Suisse.

Les décisions de dernière instance prises par le Tribunal pénal fédéral et le Tribunal administratif fédéral peuvent être portés devant la Cour européenne de droits de l'Homme à Strassbourg.

Comporte 38 juges et 19 suppléants.

Le juges fédéraux sont élus pour une période de 6 ans par les Chambres fédérales.

Le tribunal siège à Lausanne et à Lucerne.

Le Tribunal cantonal est la juridiction suprême du canton. Les juges cantonaux sont des magistrats professionnels - au bénéfice, en principe, d'un brevet d'avocat et/ou de notaire -, élus et assermentés par le Grand Conseil qui veille à ce que les langues, les régions et les forces politiques soient équitablement représentées.

Les juges cantonaux sont élus par le Grand Conseil valaisan.

Il siège au Palais de justice à Sion.

Le **Juge de Commune** exerce l'autorité judiciaire sur le territoire de la Commune Sion. Il est secondé par le vice-juge.

L'une des activités essentielles du juge de commune est la conciliation.

Le juge de commune a de nombreuses autres compétences dans le domaine de la juridiction. Il procède à l'ouverture des testaments et des pactes successoraux, assure les premières mesures lors de succession et délivre le certificat d'héritier.

Le juge de commune fait partie de la chambre pupillaire.

Dominique Favre exerce la fonction de juge de commune. Il est élu par les citoyens sédunois pour 4 ans.



De nombreux droits pour le peuple

Le droit d'élire ses représentants



Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 ans et plus sont appelés à désigner leurs représentants à différents niveaux tous les 4 ans:

- au niveau fédéral : les conseillers nationaux et les conseillers aux Etats
- au niveau cantonal : les députés au Grand Conseil et les membres du Conseil d'Etat
- au niveau communal : les conseillers généraux, les membres du conseil communal, le président et le vice-président de la commune, le juge et le vice-juge.

Le droit de voter sur des objets



En règle générale, les électeurs sont appelés quatre fois par an à se prononcer sur des questions de politique fédérale. Les objets mis en votation sont au nombre de trois ou quatre. La votation fait suite au dépôt d'une initiative populaire ou d'une demande de référendum.

Au niveau cantonal et communal il y a également des objets qui sont soumis à l'approbation des citoyens.

Le droit de déposer une initiative



Les citoyens peuvent demander à ce que l'on vote sur une modification de la Constitution fédérale ou cantonale. Pour que l'initiative aboutisse et soit présentée devant le peuple, elle doit recueillir 100'000 signatures valables dans un délai de 18 mois. Au niveau cantonal également existe un droit d'initiative, il faut 4000 signatures.

Les initiatives sont le moteur de la démocratie directe car elles ne viennent ni du Parlement ni du gouvernement.

Quelques initiatives à venir...

- > pour des salaires équitables
- > pour les transports publics
- > contre les rémunérations abusives
- > 6 semaines de vacances pour tous

Le droit de lancer un référendum



Le peuple peut se prononcer sur des décisions du Parlement. Les lois fédérales et certains traités internationaux d'une durée indéterminée sont soumis au vote populaire lorsque 50'000 citoyens le demandent dans les 100 jours qui suivent la décision (référendum facultatif).

Au niveau cantonal également il y a un droit de référendum il suffit de 3000 signatures. Idem au niveau communal si 10% des citoyens.

La pétition



Toute personne, qu'elle ait la qualité d'électeur ou non, peut adresser une requête écrite à une autorité. Souvent les pétitions sont appuyées par un nombre important de signatures. Dans la pratique les pétitions donnent en principe lieu à une réponse de l'autorité que ce soit au niveau fédéral, cantonal ou communal.

La démocratie suisse

Les partis politiques

Les partis sont des formations politiques regroupant des personnes qui partagent la même vision du monde, à savoir une certaine conception de l'Etat, de la société, de l'économie....

UDC

*Union démocratique
du centre*

L'UDC est le plus grand parti de Suisse. Il est situé à droite. Actuellement, il est très actif au niveau fédéral.

Il défend surtout une Suisse indépendante et neutre et lutte contre les abus en matière d'asile et de prestations sociales.

Il est représenté à tous les niveaux politiques.

PS

Parti socialiste

Le PS milite pour une politique qui bénéficie à tous et défend une solidarité quotidienne et la justice sociale.

Il est représenté à tous les niveaux politiques.

A Sion, il se regroupe avec d'autres partis de gauche. Alliance de Gauche.

PLR

Parti libéral radical

Le PLR défend surtout l'économie, les entreprises, l'emploi et des assurances sociales saines.

A Sion, il occupe la présidence de la Ville.

Il est représenté à tous les niveaux politiques.

PDC

Parti démocrate-chrétien

Le PDC est un parti du centre, il défend surtout la famille avec un système d'impôt attrayant et vise à consolider les assurances sociales.

En Valais, le PDC est le parti majoritaire.

Les Verts

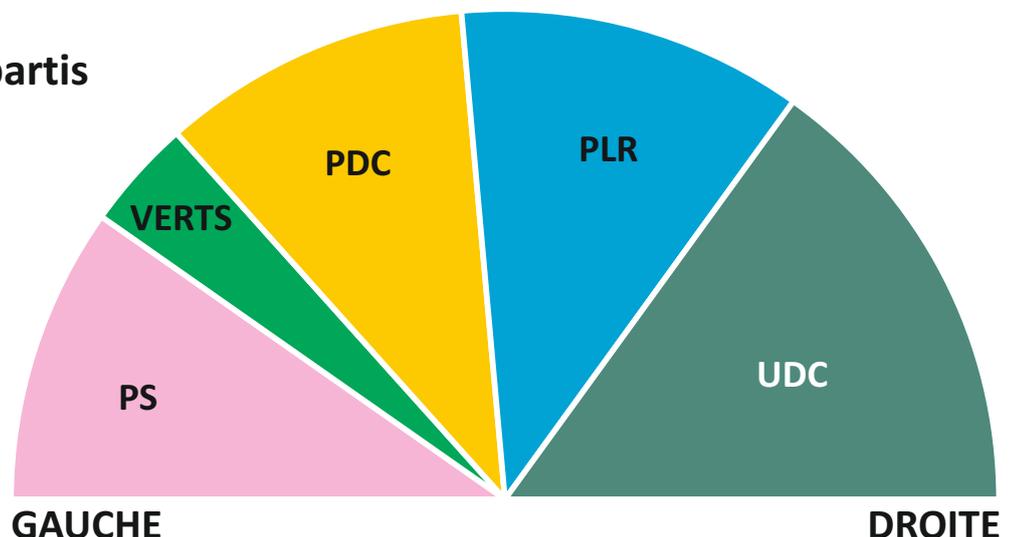
Parti écologiste

Les membres des Verts s'engagent à tous les niveaux en faveur d'une meilleure politique environnementale et sociale.

A Sion, il font partie de l'Alliance de Gauche avec les socialistes et les Chrétiens sociaux.

La répartition des partis

(non représentatif de leur force politique réelle)



Images de démocratie suisse



*Palais fédéral
et Salle du Conseil national*

*La Landsgemeinde
une tradition encore
vivante à Glaris
(vote à main levée)*



La fête nationale suisse du 1^{er} août

La Fête nationale suisse (en allemand Bundesfeiertag ; en italien Giorno della festa nazionale svizzera ; en romanche Fiasta naziunala Svizra ; en rumantsch grischun di da la festa naziunala) est la dénomination officielle de la Fête nationale suisse. Le 1^{er} août est un jour férié officiel dans toute la Suisse depuis 1994.

La fête est célébrée la première fois en 1891, à l'occasion de la commémoration du 600^e anniversaire du pacte de 1291 qui est alors choisi comme acte fondateur plutôt que le mythique Serment du Grütli qui était commémoré auparavant. La date du 1^{er} août est déterminée ainsi car ce pacte, qui renouvelle une alliance, a été signé au début du mois d'août sans que l'on connaisse la date exacte.

Qu'est-ce que le bicentenaire ?

En 2015, Le Canton du Valais fête le 200^e anniversaire de son entrée dans la Confédération suisse.

Cette même année 1815, les cantons de Genève et de Neuchâtel en firent de même.



La fresque représente l'entrée du Valais dans la Confédération en 1815. De retour de la Diète de Zurich, les délégués valaisans remettent au Gouvernement l'acte officiel de l'adhésion du 20^e canton helvétique. Au-dessus de leurs têtes, les drapeaux valaisan, sédunois et suisse claquent au vent. En Arrière-plan, entre Tourbillon et Valère Mathieu Schiner et Georges Supersaxo s'affrontent. Le tout encadré de scènes de la vie rurale.

La peinture a été réalisée sur commande de la Ville de Sion en 1942. Ainsi, le peintre, Ernest Biéler a représenté dans la fresque à la fois des gens de l'époque concernée - 1815 - comme le Grand Baillif Charles de Rivaz, mais aussi des personnes de son époque, comme... lui-même! Retrouvez-le. Un indice, le peintre est le seul qui regarde en face.